

Séance du 28 mai 2020

Compte-rendu des votes

en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

2020-05-006 bis : Élection du Maire

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 01

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 08

a obtenu :

– Mme Anne-Marie THOMAS : 14 (quatorze) voix

- Mme Anne-Marie THOMAS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

LE CONSEIL

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise quatorze suffrages exprimés pour Mme Anne-Marie THOMAS,

PROCLAME Mme Anne-Marie THOMAS, Maire de la commune de La Ferté Saint Cyr et la déclare installée,

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

2020-05-007 : Création des postes d'adjoints

Transmis au contrôle de légalité le 29 mai 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

2020-05-007 : Élection des adjoints

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste 1 : Jean-Paul VOISIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 01

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

– Liste 1 : quatorze (14) voix

- La liste 1, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : M. Jean-Paul VOISIN, Mme Marie-Magdelaine VALOIS, M. Dimitri BRUNEAU.

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Monsieur Jean-Paul VOISIN : 1^{er} adjoint au Maire
Madame Marie-Magdelaine VALOIS : 2^{ème} adjoint au Maire
Monsieur Dimitri BRUNEAU : 3^{ème} adjoint au Maire

2020-5-009 : Élection des délégués des syndicats

- Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDELC)

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de La Ferté Saint Cyr au sein des syndicats dont elle est membre.

Sont élus pour représenter la commune de La Ferté Saint Cyr au sein du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité du Loir et Cher (SIDELC) :

Représentant titulaire : M. Dimitri BRUNEAU

Représentant suppléant : M. Florent LEBRUN

2020-05-010 : Élection des délégués des syndicats

- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Touristique de Veillas (SIAT)

Le maire expose que, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de La Ferté Saint Cyr au sein des syndicats dont elle est membre.

Le conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret, des représentants de la commune dans le syndicat précité.

Sont élues pour représenter la commune de La Ferté Saint Cyr au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Touristique de Veillas (SIAT) :

Représentant titulaire : Mme Anne-Marie THOMAS

Représentant suppléant : Mme Marie-Magdelaine VALOIS